

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1103

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 1033 de M. Touraine

-----

### ARTICLE 2

Au dix-huitième alinéa, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.